



Compte rendu du conseil municipal du 19 décembre 2013

Présents : BARDOU G – BEDOS D – BONVALET D – CAZENAVE M – GUILHAUMON JM – JAFFUEL C – MARTIN R – MARZA I - PIOCH JL – REVEL M

Procurations : MARTIN S à BARDOU G

Absents : ADELL JM – BERRETTE S – ESTEBAN P – GOUTY M

Secrétaire de séance : MARTIN R

Monsieur le Maire soumet au vote le compte rendu du conseil du 14 novembre 2013. Le conseil municipal à l'unanimité adopte ce compte rendu.

I Travaux Forage : Avenant au marché de l'entreprise SLTPE

Monsieur le Maire dit au conseil que l'entreprise SLTPE titulaire du marché pour le forage du Falgairas a effectué les travaux suivants :

- voirie de desserte de la station de pompage pour un montant de : 5 643.80 € HT
- raccordements au réservoir pour un montant de : 3 597.79 € HT
- raccordement de la source : 4 323.36 € HT

soit un total de 13 564.95 € HT, 16 223.68 € TTC.

Afin de régler ces travaux, un avenant au marché de ce montant doit être signé

Vote à l'unanimité.

Monsieur le Maire précise que Madame Jourdes de l'ARS a visité le forage et a émis un avis favorable oral pour son exploitation. Le forage sera mis en service début janvier 2014.

II Diagnostic pour l'éclairage public réalisé par le Syndicat Hérault Energie

Monsieur le Maire dit au conseil municipal que le Syndicat Hérault Energies peut effectuer la réalisation d'un diagnostic des installations d'éclairage public de la commune (identification des réseaux, élaboration d'un plan) et les demandes de subvention pour ces travaux. Il propose au conseil d'adopter ce diagnostic.

Vote à l'unanimité.

III Renouvellement contrat AVH

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de renouveler le contrat de la commune avec AVH pour l'entretien des voiries et espaces verts de la commune de NEFFIES, pour l'année 2014, pour un montant de 598 € HT par intervention.

Vote à l'unanimité.

IV Convention de transmission des rapports d'analyse d'eau par internet

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de signer une convention avec la société EUROFINIS pour l'envoi des analyses d'eau par internet.

Vote à l'unanimité.

V Régime indemnitaire du personnel pour l'année 2014

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de voter le régime indemnitaire du personnel 2014.

Il propose d'augmenter les primes de fin d'année (IAT), calculée sur la base d'un montant de référence déterminé par la fonction publique territoriale selon le grade des agents auquel on applique un coefficient de 1 à 8.

L'an dernier le coefficient était de 1.8. Il propose pour 2014 d'appliquer un coefficient de 2.5 pour les agents titulaires et 2.3 pour les stagiaires.

Il propose également de donner une indemnité d'exercice de mission des préfectures à 2 agents (adjoint technique et administratif de 1ère classe) pour leurs responsabilités.

Cette indemnité versée mensuellement est calculée comme l'IAT sur la base d'un montant de référence déterminé par la fonction publique territoriale selon le grade des agents auquel on applique un coefficient de 0.8 à 3. Il propose d'appliquer un coefficient de 1.3.

Vote à l'unanimité.

VI Renouveau d'un emploi contractuel à l'accueil de la mairie et l'agence postale communale

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de renouveler l'emploi contractuel à l'accueil de la mairie et à l'agence postale communale pour une durée de 6 mois, à compter du 1^{er} janvier 2014 jusqu'au 30 juin 2014, pour une durée hebdomadaire de 15 h, rémunéré au SMIC.

Vote à l'unanimité.

VII Création d'un poste d'agent contractuel à l'ALP

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de créer un poste d'agent contractuel à l'ALP (inscription repas, accueil et ménage), en remplacement d'un agent en maladie, jusqu'aux vacances de février 2014 soit du 6 janvier 2014 au 28 février 2014, pour 22 h hebdomadaires, rémunérées au SMIC.

Vote à l'unanimité.

VIII Indemnité du receveur municipal pour 2012

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'indemnité du receveur municipal pour l'année 2013.

Monsieur le Maire propose de voter cette indemnité à 100% pour un montant net de 430.57 €.

Vote à l'unanimité.

IX Question diverse

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de signer un contrat de prestation, de prévention et de maintenance de la station d'épuration présenté par SAVEA (Service Après Vente Epur Agro), anciennement dénommée EPUR NATURE (coût 1 654.23 € HT, 1 978.46 € TTC par an).

Vote à l'unanimité.

X Informations

- Rythmes scolaires 2014

Monsieur Bedos dit au conseil qu'il a reçu des intervenants pour les animations après la classe suite au changement des rythmes scolaires, un sculpteur sur papier, une conteuse et du théâtre. Il tiendra informé le conseil.

- Population municipale 2014

Monsieur le Maire dit au conseil qu'il a reçu le recensement de la population l'INSEE au 1er janvier 2014 : la population municipale est de 1 022, la population totale est de 1 044.

Cette population municipale de 1 022 sera prise en compte pour les élections de mars 2014, d'où changement de mode de scrutin à la proportionnelle : liste entière avec parité, sans panachage.

Le conseil municipal est clos à 19 h 30.